BULLETIN D'INFORMATION DES SALARIES DES ETUDES D'ADMINISTRATEURS ET DES MANDATAIRES JUDICIAIRES
N°75 – Juin 2017

REFORME DU CODE DU TRAVAIL : Où est l'intérêt des salarié-es dans ces annonces ?

Le gouvernement a dévoilé ce mardi son programme de réformes à court et moyen terme concernant principalement le droit du travail, les moyens d'intervention des salariés, la formation professionnelle, l'apprentissage, l'assurance chômage et la retraite.

La CGT a pris connaissance en même temps que la presse du contenu précis de ces propositions, ce qui nous laisse interrogatif sur la méthode de concertation envisagée.

Faisant référence à la mondialisation et une mutation de l'économie, le premier ministre a justifié ce besoin urgent de réforme, laissant à penser que les principales causes du chômage de masse résideraient dans la rémunération du travail, et les garanties collectives des salarié-es.

Sans surprise, le gouvernement propose des recettes déjà utilisées depuis plusieurs décennies qui n'ont jamais produit d'effets si ce n'est détruire, les protections des salarié-es sans aucune répercussion positive sur le niveau de l'emploi bien au contraire. L'idée selon laquelle l'accroissement de la flexibilité, l'augmentation du pouvoir des employeurs est source d'une meilleure compétitivité et de créations d'emplois, est très ancienne. Elle est aujourd'hui officiellement remise en cause : des études notamment de l'OCDE confirment qu'il n'y a pas de relation entre le taux de chômage et le taux de protection de salarié-es. A l'inverse, cela a eu un effet immédiat sur le niveau de rémunération du capital.

L'option est donc de sécuriser les employeurs et de précariser les travailleurs.

Alors que le travail génère beaucoup de souffrance, et les emplois durement attaqués sous pression d'une économie de plus en plus financiarisée. Le cadre de cette réforme risque de peser une nouvelle fois sur les conditions de vie et de travail des salarié-es. L'idée de décliner un code de travail entreprise en entreprise ; affaiblir les branches ou barêmiser les indemnités prud'homales induira du dumping social, alourdira le lien de subordination à l'entreprise déjà bien à l'avantage des employeurs.

Un code du travail et des garanties collectives d'avenir devraient apporter de nouveaux droits, changer notre mode de développement, mieux répartir les richesses produites. Le gouvernement semble décider l'inverse, il a choisi son camp. Nous partageons ni son diagnostic, et encore moins ses orientations et ses objectifs. Il semble attendre le résultat des élections législatives pour affirmer d'une manière définitive ses intentions, tout en conformant l'utilisation d'ordonnances dès cet été pour accélérer un processus qui n'a pas lieu d'être.

La CGT a porté de nombreuses propositions depuis l'an dernier pour améliorer la situation économique et sociale du pays, elle continuera de s'inscrire dans un processus résolument offensif et progressiste. Elle appelle l'ensemble des salarié-es à se mobiliser pour peser dans les jours et les semaines à venir à partir de leurs revendications qui sont à l'opposé des intentions gouvernementales.

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Case 421 – 263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL Cedex – Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42
E-Mail : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr